

Demandes de Travaux

CIL des Favières et Lieux-Dits Environnants

SECURITE ROUTIERE & DES PERSONNES:

1. Sécurité des personnes, créations de trottoirs :
 - Du N° 1970 Route de Tourris « Centre Aéré de Tourris » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » jusqu'au 2528 Route de Tourris (évoquée en AG 07/2019).
 - Sur la D446 en continuité du trottoir existant du N° 1112 jusqu'au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1 et N°7 Route du fort Coudon (évoquée en AG 07/2019).
2. Sécurité des personnes, création d'un éclairage public:
 - Du N° 1970 Route de Tourris « Centre Aéré de Tourris » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » (évoquée en AG 07/2019).
3. Sécurité Routière, Départementale D446 et Route de Tourris, avancement des travaux d'aménagement de la D446 et de la Route de Tourris.
 - Marquage routier réglementaire au sol.
 - Remise en peinture des passages piétonniers.
 - Contrôle de la vitesse 50 Km/h.
4. Sécurité Routière, Route de Tourris aménagement routier :
 - Sécurisation de la circulation routière au niveau de l'arrêt de bus et du collecteur d'ordure semi-enterré « Ancien Chemin de Tourris » au N° 2232 Route de Tourris (évoqué en AG 09/2018 et 07/2019). « Mr Roux Bernard »

AMENAGEMENTS ROUTIERS :

- 1- Réfection des enrobés :
 - Espace routier Municipal « 25 premiers mètres du chemin privé » au N° 1977 Route de Tourris « face au centre aéré » et devant le lieu de culte de la confrérie des Plimuths.
 - Du Centre Aéré « Jean Gravrand » au N° 2528 Route de Tourris (dégradation de la chaussée).
 - Ancien Chemin de Tourris dans sa totalité (évoquée en AG 07/2019).
- 2- Ancien Chemin du Revest à la Valette du Var :
 - Aménagement de l'écoulement des eaux pluviales venant du Faron. Nettoyage des fossés, mise en place de gabions et canalisation de l'eau (évoqué en AG 07/2019).
 - Mise en place du tri sélectif secteur La Valette, identique à la Mairie de Toulon.

CADRE DE VIE & DIVERS :

1. Propreté et sécurité :

- Mise en place de **caméras de « vidéo surveillance »**
 - ✓ au début de la Route du Fort Coudon D446, au niveau du croisement afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs de déverser des gravats et des déchets divers sur les pentes du Coudon. (évoquée en AG 07/2019).
 - ✓ au parking du cimetière de Tourris afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs de déverser des gravats et de surveiller les « Allées et venues » de certains individus ou véhicules.

2. Enlèvement de gravats :

- Faisant suite au versement d'un camion sur le bas côté de la chaussée sur la portion de la Route de Tourris après le « Centre Aéré Jean Gravrand » du N° 1970 au N° 2090 Route de Tourris (évoquée en AG 07/2019).

3. Création d'espaces de vie, de sport et de partage au quartier « La Chaberte ».

- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain vague du Centre Aéré « Jean Gravrand ». Sur le terrain Communal boisé faisant face au 1652 Route de Tourris. Aménagement d'une aire de sports type « parcours de santé ou similaire (Agrès de remise en forme) » et d'une aire de pique-nique (bancs et tables). « Mme Laporte Sylvie »

4. Création d'un arrêt de bus Route de Tourris :

- Création d'un arrêt de bus, « avec abri bus », face au N° 601 Route de Tourris avant les poubelles pour (bus 121 – scolaire). **Accord de la Mairie de La Valette Travaux 4ème trimestre 2019.**

5. Motos trial et véhicules :

Nuisances sonores et conduites très dangereuses de certains automobilistes et Motards :

- sur la D446 et la Route de Tourris. (Motards en roue arrière, nuisances sonores, vitesse excessive).
- sur la Route de la carrière du Revest Les Eaux. (Ils utilisent cette voie pour une piste d'essai et de compétition).

Demandes de travaux et d'aménagements routiers déposés en Mairie de La Valette Du Var suite à la réunion avec l'Adjoint au Maire « Mr Luciani Jean-Marc » du Lundi 23 septembre 2019.

Le Président du
CIL des Favières
Mr GAVIN Robert

